

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Jannon, 16 février 1885](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Jannon, 16 février 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 février 1885](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Jannon, A.](#)

Lieu de destination17, rue de Lancry, Paris

Scripteur / Sriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin explique à Jannon que les statuts de la Société du Famelistère, qui embrasse toute l'étendue des besoins et services d'une population de 2 000 personnes, ne peut s'appliquer à une petite société coopérative de consommation. Il lui fait des recommandations pour l'administration d'une telle société coopérative.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Coopération](#)

Personnes citées[Société du Famelistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
16 février 1897

Monsieur Jannon,

Je suis fort embarrassé pour vous donner des conseils sur un simple sté de consommation, sans en connaître pleinement l'objet.

La sté de Familistère embrassant toute l'étendue des besoins et services généraux d'une population de 2000 personnes, en économie domestique, commerce et industrie, ne peut vérita-

blement vous offrir d'indications utiles; nous n'avons pas de statuts s'appliquant à une sté aussi limitée que celle dont vous me parlez.

Néanmoins je puis vous dire que l'insuccès de beaucoup de stés coopératives est dû généralement à l'insuffisance des mesures d'administration et de contrôle que l'on doit organiser dans ces stés.

L'économie, parfois même la parcimonie qu'on

se croit obligé d'introduire dès le commencement dans des œuvres semblables, est généralement cause de la non-réussite.

Pour qu'une affaire prospère, il faut qu'elle soit administrée avec intelligence et capacité, que la comptabilité et le contrôle des opérations ne fassent défaut sur aucun point.

Veuilly

Veuilly agréer,
Monsieur, l'assurance
de toute ma considération